

République Française

Département
de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du lundi 09 octobre 2023

Date de la convocation : 27 septembre 2023

Administrateurs : 20

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN

Représentés : Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

Excusés : Josiane BIGUINET, Sophie CHARRIOT, Luc GERARD, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Bernard RENAUDIN, Nathalie MEUNIER

Absents : Philippe BRISSE

DCA_2023_14 - Objet : Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI

La présidente expose,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 février 2019 concernant l'adhésion au Syndicat Intercommunal AGEDI

Vu le changement de gamme du logiciel AGEDI de la version WIN à la version WEB,

Etant donné que le CIAS porte un budget propre et après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion,

Préfecture de la meuse Date de reception de l'AR: 27/11/2023 055-200027787-DCA_2023_14-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, les membres du Conseil d'Administration décident :

- D'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts
- De charger Madame AUBRY, Présidente, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération
- De désigner Mme AUBRY, Présidente, comme déléguée de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI
- De prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses statuts.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 novembre 2023
et publié ou notifié
le 27 novembre 2023